



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies

N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel : fewassm@gmail.com Site internet : www.fewassm.be

PV CA le mardi 26 octobre 2021

Présents : Benoit Van Tichelen, Isabelle Cammarata, Isabelle Linkens, Geoffrey Blaffart, Sophie Meunier, Espérance Delvaux

Excusés : Catherine Dungelhoef, Mickael Demelenne, Teresa Marchica

Excusés avec Procuration : Francis Pitz, Anne Semaille,

Invitée : Emel Bergsoj

- **Approbation du PV du CA du 28/09/2021**

PV approuvé

- **Avant-Projet de Décret : Mise en route et premiers travaux**

Re contextualisation du début des travaux : l'AVIQ voulait, au départ, un seul représentant de la FéWaSSM. Nous avons défendu la nécessité d'avoir au moins 4 représentants, ce qui a été finalement accepté : le président, 1 représentant du secteur privé, un représentant du secteur public et la coordinatrice.

L'objectif de la 1^{ère} réunion le 8/10 était de présenter la méthodologie : Une réunion tous les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois. L'idée est de mettre en parallèle le texte du décret actuel et l'APD passé en 2^{ème} lecture sous la législature Gréoli et de passer en revue article par article. L'AVIQ indique que la FéWaSSM fasse toutes les propositions idéales pour le secteur. Entre chaque réunion, il est convenu que la FéWaSSM reçoive les documents de travail de la semaine précédente. C'est M Hindryckx qui coordonne l'envoi et réception des documents.

2^{ème} réunion le vendredi 22/10 : La FéWaSSM a demandé quelle était la vision politique, notamment sur l'exposé des motifs et qu'il était primordial de pouvoir avoir de garantie d'une augmentation des moyens financiers avant tout discussion sur le texte. La FéWaSSM a également explicité les priorités de travail : la revalorisation de la fonction médicale, la revalorisation des fonction DA, la fonction administrative, l'augmentation des frais de fonctionnement comprenant la prise en compte des obligations légales employeurs dans les frais de personnel.

Concernant les moyens budgétaires, Mr Hindryckx indique qu'il a fait passer l'information et qu'une estimation budgétaire a été demandée. Il ne sait rien en dire de plus actuellement. Il propose de sortir la fonction de DA et qu'il soit soumis au barème 1/80. Cela pose problème pour les DA qui ont déjà le barème 1/80 car il perdrait la prime DA.

sur la vision politique : L'AVIQ insiste sur

- Moderniser et actualiser le Décret
- Valoriser le travail ambulatoire, aller vers le lieu de vie des personnes, développer le travail en réseau
- L'exposé des motifs sera travaillé ensemble et à la fin des travaux

Concernant la fin des travaux, Rappel date limite au 28/02/22.

Question au CA suite à la 2^{ème} réunion de travail : voir document annexé

Information : Catherine Dungelhoeff est en maladie jusque fin décembre. Il en est de même pour Michaël Demelenne. Teresa Marchica devrait, quant à elle, revenir mi-novembre

Question du remplacement de Catherine Dungelhoeff au GT décret ? Sophie Meunier est désignée par le CA

Nous maintenons la prochaine réunion du 12/11

- **Retour des Commissions et mandats**

CEC : Question sur la durée du mandat d'un membre de la CEC au CA qui peut paraître long. Pourrait-on proposer un délai d'un an ?

Le CA est d'accord de proposer un mandat d'un an renouvelable.

CSP : Quasi pas de présents pour la prochaine CSP. Est-ce qu'on maintient ou pas ? Quid de relancer les membres et pourquoi les gens ne sont pas intéressés ?

Important de maintenir la CSP car elle avait une mission principale lors de notre création : l'objectif est d'énoncer ce qu'on est et de nous rendre visible, d'analyse, des questions essentielles liées à notre secteur. Ex définir si nous sommes dans la 1^{ère} et 2^{ème} ligne.,.....

Il faut redéfinir clairement et pratiquement un plan de travail : position stratégique sur les PPL,....

Décision du CA : la CSP redéfinit des axes de travail et revient au CA pour définir les points à travailler à l'avenir. Ensuite, un mail sera ré envoyé à l'ensemble des membres pour réactiver les présences à cette commission.

Réactive **le GT médecins** : notamment sur le travail du décret : rôle des psychiatres, la fct DT, le barème,....

Isabelle Linkens veut bien reprendre la gestion de ce GT mais il faut quelqu'un pour l'accompagner et qui puisse rebondir sur les échanges sur le décret.

Emel accompagne Isabelle. Il faut d'abord envoyer un mail aux mandants afin d'obtenir le nom des psychiatres pour convoquer les médecins fin nov/début décembre.

- **Contact AVIQ/Cabinet** : point non abordé
- **Point sur les conventions PPL** : Les réunions ont commencé avec les coordinateurs des réseaux Psy 107. Certains sont plus actifs que d'autres. Il y a encore beaucoup de questions sans réponses.
- **Comac** : retour de la réunion du 25 octobre. Cf PV

- Question du lien des 2 non-membres concernant le décret : l'AVIQ attend notre position rapidement. Inacceptable que deux SSM défendent leurs seuls points de vue alors que la Fédération est là pour représenter tout le secteur.

Proposition :

- ✓ les inviter à une réunion ou à l'AG mais pas droit de vote ? Réponse : Pas favorable à les inviter à l'AG, une réunion sera organisée avec ces 2 services
- ✓ Envoyer un mail en indiquant que notre démarche est à la demande de l'AVIQ, qui les informerait du début des travaux sur le décret et que nous restons disponibles si question. Cette dernière proposition est retenue. Emel Bergsoj fait une proposition de mail au bureau.

- Question sur la représentation des usagers. Important que la fédération garde cette question en vue. Comment prendre et avoir contact avec des représentants des usagers ? créer une « structure » qui permettrait un contact entre représentants des proches et usagers ? Pertinent de garder l'objectif de nos statuts, qui permet une invitation. Quid de les inviter ponctuellement au CA ?

Le CA propose de rencontrer Psytoyens afin de réfléchir à la question avec eux. Emel Bergsoj prend RDV pour une rencontre avec Benoit.

- Question du GT Harmonisation : Etant donné que l'AVIQ a abordé ce point à la COMAC et a indiqué la pertinence de remonter nos travaux et surtout de ne pas travailler chacun de son côté sur des questions identiques, proposition d'interpeller l'AVIQ sur notre GT pour demander une rencontre. L'objectif serait de s'entendre sur les chiffres attendus par l'AVIQ pour relater au mieux l'activité du secteur. La priorité de l'AVIQ serait de donner du poids à l'encodage de Plasma. Il faut éviter qu'il nous impose cet encodage alors que les services ont investi dans des logiciels propres.

Le CA est d'accord pour cette interpellation. Sophie Meunier fait le projet de mail à avaliser par le bureau.

- Question si la Fédération entrerait dans le décret pour être financé ? Si oui on devient un organe de référence et de coordination pour l'administration et plus de concertation ni défense avec une perte d'indépendance.
Proposition que les SSM reçoivent plutôt un montant de 1500€ /N°d'agrément, pour s'affilier de manière libre à une fédération de leur choix. Cette possibilité est privilégiée sans laisser les portes fermées
2 possibilités : entrer dans le décret mais plus de libre arbitre et perte de liberté ou versement au SSM afin de laisser libre choix.
Autre possibilité de se faire financer via les ANM pour la concertation sociale : reposer la question à la FASS.

- Divers :

- ✓ Question SSM LLN : le DT de LLN demande de recevoir les infos importantes de la FéWaSSM, au même titre que la mandataire. C'est Sandrine Neuville qui est la mandatrice.

NON car c'est Sandrine Neuville qui est mandatée et seuls les mandataires peuvent recevoir les infos.

- ✓ Question sur le contrat d'Emel, 2 lieux de travail : voir s'il faut faire avenant avec les deux lieux mais pas obligatoire. Pour le télétravail : soit structurel : 2 jours identiques et occasionnels : ponctuels

Benoît Van Tichelen, Président

Sophie Meunier, Secrétaire

Emel Bergsoj, Coordinatrice